

Aménagement circulation et stationnement

Mise en place d'une grue

Rue Ambroise Paré et impasse des Cordeliers

- Toute la journée du jeudi 26 juin et vendredi 27 juin de 7h à 12h : la circulation et le stationnement sont interdits rue Ambroise Paré. Le stationnement est interdit impasse des Cordeliers.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0171

Course cycliste "Critérium d'Amboise"

Lundi 7 juillet 2025, pour la sécurité des coureurs et des spectateurs, une modification de circulation est mise en place dès 19h. Plus d'information sur l'événement [en cliquant ici](#).

- Lundi 7 juillet, de 8h à 23h, le stationnement est interdit : quai Charles Guinot, parking des AFN, quai du Général de Gaulle (aux abords du café des sports), rampe d'accès des ponts Maréchal Leclerc (côté Est) et au n°26 rue de la Concorde.
- Lundi 7 juillet, de 15h à 23h, le stationnement est interdit : parking Max Ernst et quai du Général de Gaulle.
- Lundi 7 juillet de 19h à 23h, la circulation est interdite : quai du Général de Gaulle, quai Charles Guinot, rue Joyeuse, pont sud du Maréchal Leclerc (entre le quai du Maréchal Foch et le quai du Général de Gaulle), rue d'Orange, rue Jean-Jacques Rousseau, avenue des Martyrs de la Résistance (entre la place Saint-Denis et le quai du Général de Gaulle).
- Une déviation sera mise en place.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0172

CONTACT

Mairie d'Amboise
02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr